

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2021-43**

~o O o~

L'an deux mille vingt et un le cinq octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dument convoqué, le trente septembre s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ronan FLEHO, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

### **PRESENTS :**

M. Ronan FLEHO, M. Marc JOKIEL, Mme Florence BRET-PAULY, M. Jean-François LAVILLE, Mme Agnès BARLET, M. Victor MALDONADO, Mme Catherine SAPIN, M. Vincent MICHELET, M. Antoine FRITZ, M. Nicolas de BOGDANOFF, Mme Béatrice FANGILLE, M. Stéphane ROUVROY, Mme Prisca DUCASSE, Mme Charlotte LAIZET, M. Jean-Claude POINTET, Mme Sylvie ESCOFFIER, M. SAURIAC, M. Jérôme VERSCHAVE, Frédérique CONSTANS-MARIE.

### **PROCURATIONS :**

M. Ludovic LASTENNET procuration à M. Ronan FLEHO  
Mme Charlotte LAIZET procuration à Mme Florence BRET-PAULY  
Mme Anne BIRAULT procuration à Mme Céline GOEURY

### **EXCUSE :**

M. Cédric NANGLARD

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas de BOGDANOFF

~o O o~

**N°2021-43 OBJET : approbation du compromis de vente TDF.**

Rapporteur : M. le maire

Vu l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le bail initial TDF SAS du 15 avril 1998 autorisant TDF à exploiter la parcelle communale section AH n° 273 au loyer de 15 000 francs/an,  
Vu la première proposition d'achat de TDF SAS avant l'intervention d'un expert en télécommunications au prix de 150 000€ net-vendeur,  
Vu l'expertise technique et financière du relais apportée par la SASU JFG CONSULTING dans le cadre de sa mission du 15 mars 2021 et le résultat afférent,  
Vu la présence de sous-locataires (opérateurs mobiles et audiovisuels) et des sous-locations opérées à partir du bien communal,  
Vu l'estimation des Domaines du 19/02/2021 à 11 235 €,  
Vu la plus-value apportée de l'étude, en valorisant le bien d'une superficie totale de 535 m2 au prix de 320 000€ net vendeur,  
La commune souhaite conclure un compromis de vente avec la société TDF SAS soldant ainsi ses relations contractuelles,  
Cette délibération propose d'approuver le compromis de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de Latresne de saisir cette opportunité de cession au regard du prix proposé.

Après en avoir délibéré, DECIDE :

***Je vous propose, si vous en êtes d'accord :***

**ARTICLE 1 : d'approuver** la présent compromis de vente en transférant au notaire ce dernier afin d'établir l'acte de vente authentique.

**ARTICLE 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat concerné et tous documents se rapportant à cette affaire.

~o O o~

**Pour : 17 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 5 voix**

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Le Maire

Ronan FLEHO

